

Décision

Générale

colonial

Décision n° 238 portant remises de peine.

n° 238

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
28 décembre 1908

Numéro JO
n° 134 du 01/01/1908

Date du numéro
1 janvier 1908

TEXTE INTÉGRAL

Par décision du Gouverneur, en date du 28 décembre 1907 et à l'occasion du I^{er} de l'an 1908, il est fait remise pleine et entière de leur peine aux nommés Ahmed Hussein, Bieher Chirié, Kayat Assoa, Djama Younis, Abdallah Chili, Tagla, Djama Roblé.